



## **Appel à propositions**

---

### **SERVICES DE**

### **Mise en œuvre d'une évaluation interne de projet**

---

**APPEL À PROPOSITIONS**

**N° : OIM/RBT/RFQ/2023/08**

**Mission de l'OIM au Maroc**

**Projet : USAID FORSATY**



## **Appel à propositions**

### **Mise en œuvre d'une évaluation interne de projet**

L'Organisation internationale pour les migrations (ci-après dénommée l'OIM) se propose d'engager un prestataire de service pour le projet : USAID FORSATY, pour lequel cet appel à propositions est publiée.

L'OIM invite les prestataires de service à fournir leur proposition technique et financière pour la fourniture des services suivants : *Mise en œuvre d'une évaluation interne de projet*.

Des informations complémentaires sur les services sont fournies dans les Termes de Références (TDR) ci-joints.

Les prestataires de services seront sélectionnés sur la base des critères décrits dans cet appel à propositions.

L'appel à propositions est constitué des documents suivants :

#### **Section I. Instructions aux prestataires de services**

#### **Section II. Termes de références**

Les propositions doivent être soumises par courriel à l'adresse email suivante : [morocprocurement@iom.int](mailto:morocprocurement@iom.int) au plus tard le mardi 2 mai 2023 à 09:00. Les propositions reçues tardivement ne seront pas acceptées.

Chaima KNAINA

Adjointe administrative Achats

## Table des Matières

**Section I - Instructions aux prestataires de Services .....3**  
**Section II. Termes de référence ..... Erreur ! Signet non défini.**

### **Section I - Instructions aux prestataires de services**

#### **1. Introduction**

- 1.1 Les entités privées, les associations et les coopératives sont qualifiées pour soumettre une proposition. Les propositions constituent la base des négociations contractuelles devant aboutir à un contrat signé le prestataire sélectionné.
- 1.2 Les soumissionnaires ne doivent pas être engagés à une mission quelconque qui serait en conflit avec leurs obligations présentes ou passées vis-à-vis d'autres entités adjudicatrices, ou qui les placerait dans une position qui les empêche d'être en mesure de mener à bien la mission au mieux des intérêts de l'OIM.
- 1.3 L'OIM n'est pas tenue d'accepter toute proposition et se réserve le droit d'annuler le processus de sélection à tout moment avant l'attribution du contrat, et ce, sans encourir de responsabilité vis-à-vis des prestataires de services

#### **2. Manœuvres collusoires, frauduleuses et coercitives**

**2.1 Le Règlement intérieur de l'OIM exige que le Personnel de l'OIM dans son ensemble, les soumissionnaires, fabricants, fournisseurs ou distributeurs se conforment aux normes les plus strictes en matière de déontologie pendant le processus de passation et d'exécution de tous contrats. L'OIM rejette toute proposition des soumissionnaires et peut, le cas échéant, mettre fin à leur contrat s'il est établi qu'ils se sont livrés à des manœuvres collusoires, frauduleuses ou coercitives.**

#### **3. Clarifications et amendements des documents d'appel à propositions**

- 3.1 **À tout moment avant la soumission des propositions, l'OIM peut, pour quelque raison que ce soit, sur sa propre initiative ou en réponse à une clarification, modifier l'appel à propositions.**

**3.2. Les prestataires peuvent demander des clarifications sur toutes parties de l'appel à propositions. La demande doit être adressée par écrit et soumise à l'OIM à l'adresse indiquée dans l'appel à propositions.**

#### **4. Préparation des propositions**

- 4.1 L'Offre du prestataire de services doit comprendre les éléments suivants :
- a) la proposition technique
  - b) la proposition financière
- 4.2 La proposition, ainsi que toutes correspondances relatives partagées par les prestataires de services et l'OIM doivent être en français. Tous les rapports préparés par le prestataire de services doivent être en français.
- 4.3 Les prestataires de services sont appelés à fournir le prix de leur service en MAD
- 4.4 Les termes et la méthode de paiement doivent être clairement spécifiés.

#### **5. Proposition technique**

- 5.1 La proposition technique doit fournir les informations suivantes :
- a) Une brève description du profil du prestataire
  - b) Une description de la méthodologie globale de travail pour exécuter la mission
  - c) La liste de l'équipe d'encadrement et technique (hors enquêteurs) et d'appui (administratif et logistique) proposée par domaine d'expertise, leurs positions et les tâches qui seraient confiées à chaque membre de l'équipe professionnelle.
  - d) Une description de la structure et des mécanismes de coordination de l'équipe du prestataire, incluant la logistique et l'administratif.
  - e) Le CV du personnel encadrant et technique et logistique/administratif proposé (hors enquêteurs).
  - f) Un plan de mobilisation du personnel encadrant et technique et des enquêteurs, ventilé par semaine. Ce plan fera partie d'un plan de travail comprenant les jours de formation, le déploiement sur le terrain en fonction des tableaux de la section 3. des termes de référence, le nombre d'enquêteurs engagés pour les éléments d'évaluation figurant au tableau.
  - g) Un plan de recrutement des enquêteurs avant échéancier. NB les enquêteurs doivent être issus de la région nord.
  - h) Le profil des enquêteurs recherchés.

- i) L'identification d'une solution professionnelle et performante qui sera utilisée pour le traitement des données et un descriptif de la méthodologie de traitement des données proposée. Toute information pertinente concernant la licence du logiciel proposé.
- j) La déclaration par le prestataire qu'il est en mesure de démarrer l'activité le 8 mai.

## 6. Proposition financière

- 6.1 La proposition financière doit comprendre tous les coûts afférents à la mission, ces coûts doivent être ventilés par activité, incluant
- a. rémunération du personnel
  - b. les dépenses tels transports, équipement, hôtels, salles et organisation des événements, outils de travail...etc.
  - c. les frais et charges du cabinet
  - d. toutes les taxes applicables

## 7. Évaluation

- 7.1 Les propositions seront évaluées sur la base de leur conformité aux termes de référence, aux exigences de l'appel à propositions et sur application des critères d'évaluation faisant partie des termes de référence.
- 7.2 Une proposition est rejetée à ce stade si elle ne répond pas aux aspects importants des termes de référence.

## 8. Critères de sélection

Critères	Points
Qualité et pertinence des CV du personnel proposé	25
Structure et mécanismes de coordination	25
Plan de mobilisation du personnel	5
Plan d'action global	20
Logiciel et méthodologie de traitement proposée	10
Raisonnabilité des coûts et du budget proposé	15
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>



## **8. Attribution du Marché**

Le contrat sera attribué par voie d'un avis d'attribution.

Le prestataire de services est censé commencer sa mission à la date du 15 mai 2023. La mission se terminera le 30 novembre 2023.

## Section 2 – Termes de référence

### Mise en œuvre d'une évaluation interne de projet

#### 1. Contexte

L'OIM met en œuvre le programme FORSATY, sur l'inclusion socioéconomique des jeunes défavorisés, depuis 2012. L'OIM procède à une évaluation interne finale du Programme, dans sa dernière année de mise en œuvre. L'OIM assurera la conception de l'évaluation et l'élaboration des outils, et souhaite retenir les services d'un prestataire externe pour sa mise en œuvre. Le rapport des résultats de l'évaluation servira à des exercices internes concernant les leçons du Programme et la production d'un rapport final par l'OIM.

#### 2. Mandat

Le prestataire aura le mandat de conduire l'évaluation auprès des répondants identifiés par l'OIM, en utilisant les outils préparés par l'OIM à cette fin, et comprenant des ateliers, des enquêtes, des entretiens semi-structurés et des focus-groups. Le prestataire assurera le recrutement, la formation et l'encadrement des équipes d'enquêteurs, la logistique et le financement des déplacements et perdiems, la liaison et la coordination avec les organisations partenaires dans la coordination avec des répondants, assurera le traitement des données quantitatives et qualitatives, conduira des analyses des données quantitatives sous la direction de l'OIM, assurera la traduction de l'Arabe au Français, et produira des rapports provisoires et un rapport final. Les outils et entretiens seront/ se feront en Arabe, et le traitement de données et les rapports se feront en Français.

#### 3. Volume et périodes de l'évaluation à conduire

Le prestataire établira deux équipes parallèles, et conduira l'évaluation concurremment avec les deux équipes. Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble de l'évaluation, répartie par action. Les soumissionnaires devraient se servir de cette information pour la production de leur offre technique et financière. L'offre doit également refléter la répartition du travail entre les mois de travail sur le terrain. .

<b>Equipe 1 : partenaires d'exécution du Programme</b>
--

### Mois de mai équipe 1

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Revue documentaire	1	Tanger	2 jours
Entretiens avec composantes OIM	5	Tanger	3 jours

### Mois de juin équipe 1

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Entretiens avec associations	7 (1 par partenaire)	3 Tanger, 2 Tétouan, 1 Al-Hoceima	7 jours
Focus groups	7	3 Tanger, 2 Tétouan, 1 Al-Hoceima	12 jours
Entretiens avec équipes tech. OIM (prep CdP)	4	Tanger	2 jours

### Mois de juillet équipe 1

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Focus groups avec les CdP	5	3 Tanger 2 Tétouan	9 jours
Revue documentaire	1	Tanger	1
Ateliers	7	3 Tanger, 2 Tétouan, 1 Al-Hoceima	13 jours

<b>Equipe 2 : participants et communauté</b>
--

### Mois de mai équipe 2

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Sondage auprès de participants sur les atouts internes	200	Tanger, Tétouan, Al-Hoceima commune	5 jours
Focus groups avec les parents d'élèves	4	Tanger, Tétouan, Fnideq, Al-Hoceima	3 heures par FG
Focus group avec les leaders communautaires	2	1 Tanger, 1 Tétouan	1 journée
Entretiens avec directeurs RH	7	6 Tanger, 1 Tétouan	2 jours

### Mois de juin équipe 2

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Sondage Genre et suivi participants du personnel associatif (70 Genre + suivi /130 suivi)	200 répondants	Tanger, Tétouan, Fnideq, Al-Hoceima	A déterminer par le soumissionnaire
Revue documentaire	1	Tanger	1 jour
Focus groups avec famille d'un jeune homme ayant accédé à l'emploi	1	1 Tanger, 1 Tétouan	½ journée
Focus groups avec famille d'une jeune femme ayant accédé à l'emploi	1	1 Tanger, 1 Tétouan	½ journée
Focus groups avec famille d'un jeune homme réintégré	1	1 Tanger, 1 Tétouan	½ journée
Focus groups avec famille d'une jeune femme réintégrée	1	1 Tanger, 1 Tétouan	½ journée
Atelier cartographie du changement	2	1 Tanger, 1 Tétouan	2 jours
Entrevue most significant change avec 1 famille	1	Tanger	½ journée

## Mois de septembre équipe 2

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Sondage participants en entrepreneuriat	60	30 M'diq et 30 Al-Hoceima	2 jours

## Mois d'octobre équipe 2

Outil d'évaluation	Quantité	Lieux	Durée totale estimée
Sondage des enseignants	60 enseignants dans 30 établissements	Al-Hoceima commune et Targuist commune	5 jours
Sondage des entrepreneurs	40	2 groupes de 20 à Tanger	2 jours

### 4. Périodes et rapports

- a. Le briefing de départ, en personne, aura lieu à Tanger le lundi 15 mai. A cette date, le prestataire devra avoir ses équipes en place.
- b. Lors de ce briefing, l'OIM fournira et expliquera les objectifs, cibles, contexte, et outils d'évaluation.
- c. La période juillet-août servira au prestataire pour traiter les informations quantitatives et qualitatives recueillies en mai, juin et juillet (la majeure partie de la collecte). Le prestataire soumettra un rapport préliminaire couvrant cette période entre le 4 et le 9 septembre.
- d. Lors de la présentation du rapport préliminaire de la semaine du 4 au 9 septembre, l'OIM et le prestataire détermineront les analyses souhaitées, quantitatives et autres, devant être réalisées à partir des données du rapport préliminaire. Ces analyses seront réalisées par le prestataire en septembre et octobre, et seront présentés rédigés au long la semaine du 6 au 10 novembre.
- e. Le prestataire réalisera les collectes de données prévues en septembre et octobre, assurera le traitement des données quantitatives et qualitatives, et présentera un 2<sup>e</sup> rapport préliminaire entre le 6 et le 10 novembre.
- f. Lors de la présentation de la semaine du 6 au 10 novembre, l'OIM et le prestataire détermineront les analyses souhaitées, quantitatives et autres, devant être réalisées à partir des rapport bruts achevés couvrant les mois de septembre et octobre. Ces analyses seront réalisées par le prestataire en novembre, et seront présentés rédigés au long et intégrés dans le rapport final.

- g. Les deux rapports préliminaires seront des rapports bruts achevés, couvrant l'ensemble des données quantitatives et qualitatives collectés lors de la période en question. Ils seront présentés à l'OIM et soumis par écrit au dates spécifiées aux paragraphes c. et e. pour commentaires en vue de la rédaction d'un rapport final.
- h. Le rapport final sera livré en français au plus tard le 30 novembre.